

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/2/ 6 DOSSIER N°5211	COMMISSION N° 2	CP - ACCUEIL, ATTRACTIVITÉ ET CULTURE
--	----------------------------------	---------------------------------------

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : Convention C.A.U.E. 2022

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST PATRIMOINE
ET PAYSAGES

Rapporteur : Mme Catherine DEFEMME



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

"Vu la délibération n° CD2022-02/1/23 définissant le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les conseils d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)"

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/2/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la convention annexée à la présente délibération, relative aux moyens matériels mis à disposition du C.A.U.E. et aux modalités de l'intervention financière du Département pour l'année 2022 ;

- d'autoriser le premier Vice-président du Conseil Départemental à signer ce document et toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET